



## Les Journées Nationales 2019 de l'ANCGG ...

Chers amis,

Ça y est ! Le moment tant attendu par bons nombres d'entre vous est arrivé: « l'Ouverture » se profile sur le calendrier !

« Et alors ?? »

Je ne peux que me résoudre à répondre par cette interrogation, lorsque des amis ou des collègues me demandent si j'ai « fait l'Ouverture ». La plupart du temps, je réponds que pour moi, la « Chasse » ne ferme jamais...! Je peux ainsi évoquer le nettoyage printanier de notre fleuve royal, l'exposition des trophées ou les comptages grands et petits gibiers en mars et avril, les AG associatives qui s'enchaînent aux premiers beaux jours, les fêtes de la Chasse et les épreuves du brevet grand gibier qui ponctuent les premiers jours de l'été, etc....

Très vite, il faudra reprendre ses (bonnes) habitudes d'un entraînement rigoureux (arc, carabine, fusil... ne rien négliger), d'un réveil qui sonne très (très) tôt le matin (mais quel plaisir de voir le soleil se lever au dessus d'une jachère et d'un trio de chevreuils) et de soirées à « refaire le monde » avec quelques compagnons d'armes !

C'est ça aussi la Chasse... Alors sachons profiter de ces bons moments, dans le respect de l'éthique qui nous anime et toujours dans une sécurité absolue.

Bonne saison à tous !

Philippe LAVALLART  
Président ADCGG 41

*Elles se sont déroulées les 24 et 25 mai à Neuvy sur Barangeon dans le Cher. 150 personnes ont participé à ces journées... Quelques membres de notre association avaient fait le déplacement, mais ces lignes sont l'occasion de vous rappeler que ce genre de manifestation est ouvert à tous les membres de l'ADCGG 41, puisque par votre cotisation à notre association, vous êtes membre « affilié » de l'ANCGG. A ce sujet, nous vous attendrons nombreuses et nombreux pour fêter dignement les 70 ans de l'ANCGG. Ces prochaines Journées Nationales se dérouleront les 15 et 16 mai 2020 au Château Royal de Blois et au Château de Chambord.*

La première matinée fut consacrée au fonctionnement et aux actions de nos associations départementales (AD). Il a ainsi été mis l'accent sur l'entraînement au tir de chasse : n'oubliez pas de passer au stand de tir avant l'ouverture, pour vérifier le réglage de la carabine et de l'optique, puis de vous entraîner au sanglier courant ! Et aussi, de revenir faire un tour en milieu de saison, si vous n'avez pas eu l'occasion de tirer : ce serait dommage de rater « le sanglier de votre vie », par manque d'entraînement, surtout en période de surabondance !

Les formations sur l'équilibre forêt-gibier se développent en France, la forêt est un sujet trop méconnu des chasseurs, à une période où le monde forestier se plaint des dégâts de grand gibier. Votre AD en a organisé une en 2017 puis en 2018, mais celle prévue en 2019 a du être annulée, une seule inscription était à déplorer ! Vraiment dommage... Un nouveau module gibiers-agriculture est en réflexion. Gageons qu'il reçoive un accueil favorable...

Le brevet grand gibier reste un succès, mais il est partout constaté, chez un grand nombre de chasseurs, un manque de motivation pour se former ! Encouragez vos amis à le passer ! Sachons aussi faire évoluer notre réflexion, par exemple: le taux d'accroissement du chevreuil peut atteindre 35 % (taux nominal de naissances), mais le taux réel varie entre 12 et 25 %, selon les conditions climatiques et la mortalité... Nous vivons un été 2019 particulièrement chaud et sec, après celui de 2018, alors attention aux prélèvements dans les classes d'adultes !

l'ANCGG continuera de travailler dans son domaine de compétences et continuera d'être force de proposition, aux côtés de la FNC. A noter la réalisation cette année d'une exposition chamois, qui a été présentée en juin au Game Fair et que votre AD vous proposera lors de la prochaine exposition de trophées de cerfs du département, les 3-4-5 avril prochains à Muides.

L'après-midi a permis l'organisation d'un débat sur le thème des engrillagements. Ce sujet d'actualité a débuté par la présentation d'un court message vidéo, réalisé par Nicolas Vannier : brut ! Le débat, animé par Guy Bonnet et Gérard Bédarida, a permis de faire le tour de la question, au niveau sanitaire (arrivée probable de la PPA), biodiversité (non brassage des populations), sécurité (routière), non respect de la propriété privée (intrusions pour photos, ramassage de mues, cueillettes de champignons, ...), éthique et image de la chasse (gros tableaux pléthoriques).

Guillaume Peltier, député du 41, a insisté sur le Schéma Régional d'Aménagement Territorial, qui s'imposera aux PLU, et qui interdira dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020, en région Centre, la construction de clôture d'une hauteur supérieure à 1,20 m. De plus, la clôture devra être naturelle (bois, brémaille, ...). Pour les territoires avec des clôtures existantes de plus de 2 m de haut, des plans de gestion cynégétiques vont s'appliquer !

Jean-François Bernardin, président de l'ACASCE (Association des Chasseurs et Amis de la Sologne Contre son Engrillagement), a insisté sur la dénaturation de la nature mais aussi de la chasse, par ces clôtures qui ne permettent pas la circulation des animaux.

Thierry Chenneveau, propriétaire solognot, a expliqué comment sa propriété de 80 ha s'est retrouvée close de fait par ses 3 voisins engrillagés !

Gérard Monot, lui aussi propriétaire solognot mais également veneur, est également contre mais note toutefois la sécurité apportée par une clôture de 1,20 m, qui interdit à ses chiens de partir chez le voisin ou de franchir la RN20 avec tous les risques encourus, pour ses chiens comme pour les automobilistes...

Guy Bonnet rappelle qu'en Belgique, il faut une autorisation pour les photographes, les ramasseurs de champignons et de mues, ... Dans les années 2000, le gouvernement belge a interdit la chasse dans les enclos avec grillages de plus de 1,20 m, et les clôtures hautes se sont effacées en quelques années !

## Les Journées Nationales 2019 de l'ANCGG (suite)

Jean-Noël Cardoux, sénateur du Loiret, précise qu'en commission mixte paritaire (Assemblée Nationale et Sénat), tous les amendements proposés ont été votés :

- plan de gestion dans les parcs clos par des grillages de plus de 2 m de haut (donc existants),
- nourrissage interdit au profit d'un agrainage dissuasif, pendant les périodes sensibles,
- interdiction totale de lâchers de sangliers vivants en forêt ouverte (c'est tellement évident !) comme en territoire clos, sauf pour les chasses « commerciales », mais alors avec des animaux sanitaires contrôlés et marqués ! La chasse se pratique aux dépens d'animaux libres et vivants, mais alors que deviendront les élevages d'animaux ?

Gérard Bédarida remercie les élus présents pour le travail accompli, qui correspond aux demandes de l'ANCGG, et traduit une nouvelle (pour certains !) orientation des valeurs. Il conclut sur la valeur symbolique de la clôture, pour marquer la limite de la propriété privée, très différente de la clôture étanche pour empêcher les animaux de passer.

**Vous retrouverez le compte rendu de l'AG de l'ANCGG dans le prochain numéro de Grande Faune...**

**Le samedi se sont tenues plusieurs conférences.**

**La première** concernait la gestion des grands cervidés par le prélèvement à la proportionnelle, présentée par nos amis Jean-Claude Serre et Jean Alvarado. D'où vient la règle des trois tiers ? Historiquement, c'est délicat... Ils nous présentent un diaporama à partir de l'ouvrage qu'ils ont édité en 2018. En début de saison de chasse, il y a 0,62 faon présent par biche ou bichette. Les prélèvements devraient respecter cette réalité biologique. En conclusion, pour bien connaître la population présente, il faut bien connaître les prélèvements, donc récolter toutes les mâchoires, pour ne pas se contenter de déclarations, partiellement fausses ! Il y aura encore beaucoup d'énergie à déployer pour convaincre tous nos dirigeants...

**La seconde** concerne la PPA, avec bilan de la progression et de la lutte contre la maladie, par les Dr Matthieu Cousty (F) et Fernand Vandenput (B).



C'est un véritable enjeu pour le monde de la chasse. Une longue présentation nous rappelle l'histoire et le déroulé des événements. Au 15 mai 2019, 804 sangliers infectés ont été trouvés en Belgique depuis le début de la crise en septembre 2018 !

**La 3<sup>e</sup> conférence** concerne les chasses romaines à travers les mosaïques, présentée par Bernard Fievet. Les mosaïques couvrent 1 000 ans d'histoire, 5 siècles avant JC et 5 siècles après. Elles suivent l'évolution de la chasse, avec apogée aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> siècles. Elles représentent Diane, des scènes de

chasse, des animaux (lièvre, sanglier, canard, daim, chiens), des animaux capturés, des dégustations, des accessoires (banderoles, filets), des armes, ... On voit aussi des « pseudo-chasses » en amphithéâtre, appelées venatios.

**La 4<sup>e</sup> conférence** traite de la photographie animalière, par Cyrille Delorme et Véronique Fleuriau, qui opèrent vers St Viatre. Ils nous diffusent 3 diaporamas : « Tant qu'il y aura des rêves », un autre sur de grands cerfs identifiés et un dernier sur leurs séances de prises de vues.

*J'espère vous avoir donné l'envie de participer aux prochaines Journées Nationales, dans notre département, et je vous dis : à l'année prochaine !*

Patrick Maréchalle

Secrétaire ADCGG 41

**Après avoir rédigé plusieurs ouvrages qui ont leur place dans la bibliothèque d'un chasseur responsable (l'examen sanitaire, les pathologies, l'anatomie, la balistique lésionnelle,...) les auteurs nous livrent ici un guide pratique et technique pour préparer et consommer la viande de grand gibier :** marinades, salages, saucisses, bas morceaux, farces, pâtés, terrines, tourtes. Comment s'assurer d'avoir de la viande saine (prélèvements pour l'analyse trichine), les méthodes de conservation (réfrigération, stérilisation, congélation, mise sous vide, salaison, saumurage, boucanage, fumage), maturation, faisandage, découpe, etc

Illustré de **très nombreuses photos en couleurs** et d'un lexique.

15 x 21 cm, broché, 212 pages

20 € frais de port inclus...

Auteurs **Pierre Zacharie et Eugène Mertz,**

**Forma'chas Production,**

**E Mertz, 5 rue de la Croix, 57420 Pournoy la Grasse. 06 75 21 57 63  
mertz.eugene57@gmail.com**



## Quizz...spécial venaison !

La sortie du merveilleux ouvrage d'Eugène Mertz et de Pierre Zacharie (voir page 2) nous donne l'occasion de vous proposer un petit quizz, « spécial venaison »...

Les réponses ne se trouvent pas dans ce numéro 45 du Volcelest, mais bien entendu dans le livre « Comment mieux valoriser sa venaison »...

**1 Pour un sanglier d'un poids vif de 70 kg, une fois vidé et dépouillé, la venaison consommable représentera:**

- A : 30 kg
- B : 40 kg
- C : 50 kg

**2 Les filets mignons, se trouvent sur :**

- A : Les côtes découvertes
- B : Les côtes premières
- C : Les côtes filets



**3 La maturation en chambre froide d'une bête de compagnie, est d'environ :**

- A : 3 jours
- B : 6 jours
- C : 9 jours

**Sachant que la teneur en lipide (en graisse) d'un agneau est de 25 g pour 100 g de viande, de combien est la teneur en lipide de 100 g de venaison de chevreuil ?**

- A : 25 g
- B : 12 g
- C : 6 g
- D : 3 g
- E : 0 g



## Quizz brevet grand gibier...

De nombreux chasseurs hésitent encore à venir parfaire leurs connaissances en assistant aux séances de révision, puis en passant les épreuves du Brevet Grand Gibier. Nous illustrons à l'aide de quelques photos, dans chaque N° du Volcelest, le genre de question que vous pouvez y retrouver... réponses en page 4

(plusieurs bonnes réponses possibles par question)

**1 Une épidémie contagieuse, envahissant de grands territoires et de nombreux animaux, est une ...**

- A : Zoonose
- B : Enzootie
- C : Epizootie
- D : Coccidie



P.Lavallart

**2 Les andouillers de l'empauvre d'un cerf, se nomment**

- A : Surandouiller
- B : Chevillure
- C : Trochure
- D : Epois



P.Lavallart

**3 En France, j'ai le droit de tirer avec une arme à canon rayé à plus de 300m**

- A: Vrai
- B: Faux



P.Lavallart



**Brevet Grand Gibier 2020 – 2021**  
renseignements et inscriptions  
Patrick Maréchalle 06 76 89 96 54  
patrick.marechalle935@orange.fr

## Agenda

**22 septembre** : Ouverture générale dans le Loir-et-Cher

**4 octobre** : AG ADCGG 41

**3-4-5 avril 2020** : Exposition annuelle des trophées de cerfs à Muides sur Loire

**15-16 mai 2020**: Journées Nationales ANCGG à Blois et Chambord. Elles auront lieu aux châteaux de Blois et Chambord... Nous vous y attendrons nombreux !

**16-17 mai 2020**: Journée des Associations à Montrieux en Sologne



P.Lavallart

## Petite annonce

**Vends 3 chiots mâles**

### OURS DE CARELIE

**Chiens pour chasseurs de grand gibier**

**nés le 22 août 2019**

**Parents LOF (origine élevage des Geguis)**

**Contact 07 87 29 82 97**

**(45) Ligny le Ribreau**



# CONVOCAZIONE ASSEMBLEE GENERALE

## **Vendredi 4 octobre 2019 - 18h30**

**Fédération des Chasseurs de Loir-et-Cher, rue des Laudières, VINEUIL**

**Ordre du jour**

- Rapport moral et d'activité de l'association**
- Rapport financier**
- Questions diverses**

En cas d'empêchement pour assister à l'AG  
merci de bien vouloir retourner le pouvoir ci-dessous, avant le 2 octobre.

### A renvoyer au trésorier

**Bernard MEZIERES, 63 rue Massena, 45340 LA FERTE SAINT AUBIN**

**mezieresbernard@yahoo.fr**

Prénom..... NOM .....

Adresse.....

**Ne pourra pas participer à l'Assemblée Générale du 4 octobre 2019  
et donne pouvoir à**

.....

Signature précédée de « Bon pour pouvoir »



**Réponses au  
quizz Brevet  
Grand Gibier p3  
1/C 2/D 3/A**

ADCGG 41  
Président  
Philippe LAVALLART  
40 Grande Rue  
41 500 Lestiu  
Téléphone 06 08 10 10 24  
p.lavallart@agglolypols.fr



**Retrouvez nous sur le Web [www.ancgg.org/ad41](http://www.ancgg.org/ad41)**

La chasse du grand gibier est toujours la cible de nombreux détracteurs (suppression de la chasse le dimanche, retour du tir du chevreuil à plomb, etc..etc..)

Notre association a besoin de vos remarques, suggestions et donc de vos adhésions pour défendre notre passion .

**Adhésion pour l'année 2019 à l'association ADCGG 41 .....20 €**

**Adhésion 2019 + abonnement à la revue Grande Faune.....50 €**

Merci de nous adresser votre cotisation sans tarder, cela nous évitera des relances inutiles !

**Trésorier : Bernard MEZIERES, 63 rue Masséna 45240 La Ferté Saint Aubin 0607704086 mezieresbernard@yahoo.fr**